



Délation de son conjoint façon caisse d'allocations familiales

Par **nomai**, le **21/10/2009** à **15:35**

Bonjour à vous, j'ai reçu un courrier de la Caisse d'Allocations Familiales me demandant de porter à leur connaissance la situation professionnelle de ma conjointe (nous ne sommes ni pacsé, ni marié). Les questions sont du style, "il est au chômage indemnidé depuis le ...", joignez une attestation de paiement de ses indemnités, "il est salarié depuis le ...", "nom et adresse de l'employeur". A la fin je dois déclarer sur l'honneur que les renseignements sont exacts.

Je suis scandalisé par ce courrier, sachant que mon conjoint a reçu la même lettre mais la concernant (ce qui est normale), qu'elle l'a déjà renvoyé. C'est de la délacion et je ne suis pas obligé de tout connaître de mon conjoint.

Est-ce légal ?

Merci